

Société de Commissaires aux Comptes

FORT ET ASSOCIES

32 Rue de la République – 62000 ARRAS

Société par Actions Simplifiée
de Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Douai

ASSOCIATION DIOCESAINE DE NANTERRE

**85 rue de Suresnes
92000 NANTERRE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2025

FORT Pierre-Emmanuel

Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes inscrit
I.E.S.E.G.

D.E.S.S. de Gestion Comptable et Financière – PARIS II
Maîtrise es-sciences économiques – PARIS II

FORT François-Xavier

Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes inscrit

D.U. Droit de l'Entreprise – PARIS II

ASSOCIATION DIOCESAINE DE NANTERRE
85 rue de Suresnes
92000 NANTERRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Monseigneur
Pères,
Mesdames et Messieurs les administrateurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine de Nanterre relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et Méthodes comptables » de l'annexe ainsi que sur la présentation du bilan et du compte de résultat qui justifie des principales modifications apportées suite à l'application, pour la 1^{ère} fois au titre de cet exercice, des règlements comptables ANC 2022-06 et ANC 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Ainsi, nous portons à votre connaissance :

- La note « règles générales et comptables » de l'annexe des comptes annuels qui précisent les dispositions du plan comptable général appliquées pour l'établissement des présents comptes annuels et décrivant notamment le traitement comptable retenu pour les legs, les immobilisations corporelles et les contributions volontaires en nature ;
- Et, la note de l'annexe des comptes annuels précisant les engagements financiers.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Par ailleurs, sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association décrites dans l'annexe et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes concernant notamment :

- L'évaluation des engagements hors bilan et des fonds dédiés,
- L'évaluation des provisions pour risques et charges et plus particulièrement celles liées aux engagements pris vis-à-vis des prêtres aînés et des salariés en nous assurant du caractère approprié des informations mentionnées en annexes,
- Le traitement comptable des immobilisations corporelles et financières et des opérations juridiques y afférentes
- Le traitement comptable des legs et des engagements liés aux legs
- Le traitement comptable et le suivi des fonds dédiés
- Ainsi que la valorisation des titres en portefeuille.

De même, nous avons mis en œuvre des diligences pour nous assurer de l'exhaustivité des produits.

Une attention particulière a été portée aux procédures mises en œuvre pour identifier les avantages et ressources en provenance de l'étranger.

De plus, en complément des diligences mises en œuvre pour nous assurer, par sondage, du respect des procédures recommandées par l'Association Diocésaine de Nanterre dans les paroisses, nous nous sommes assurés de la qualité des documents comptables communiqués par les paroisses et des contrôles mis en œuvre par les services internes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtées dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux administrateurs

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Outre la mention communiquée dans notre paragraphe d'observation, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par votre Evêque et votre trésorier en collaboration avec votre Econome Diocésain et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Evêque en collaboration avec votre trésorier et votre économe diocésain.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en

œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Arras
Le 15 juin 2026
L'un des Gérants
Pierre-Emmanuel FORT

SAS FORT ET ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de DOUAI.

BILAN ACTIF

	2025			2024 retraité	2024
	Brut	Amortissement	Net	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles	1 338 749	1 015 625	323 124	470 622	470 622
Brevets, licences, logiciels	1 338 749	1 015 625	323 124	470 622	470 622
Immobilisations incorp. en cours					
Immobilisations corporelles	144 235 070	54 282 308	89 952 762	92 156 639	92 156 639
Terrains et agencements	8 808 937	171 644	8 637 293	8 605 537	8 605 537
Constructions	121 857 424	47 883 050	73 974 374	71 742 952	71 742 952
Autres immobilisations corporelles	10 997 204	6 227 615	4 769 589	4 544 968	4 544 968
Immobilisations corp. en cours	1 258 188		1 258 188	4 087 881	4 087 881
Biens recus par legs destinés à cession	1 313 317		1 313 317	3 175 301	3 175 301
Immobilisations financières	21 449 362	4 450	21 444 912	21 334 974	21 334 974
Participations	18 608 443		18 608 443	17 915 443	17 915 443
Autres titres immobilisés	2 543 024		2 543 024	2 941 154	2 941 154
Prêts et Autres	297 895	4 450	293 445	478 377	478 377
TOTAL 1	167 023 181	55 302 383	111 720 798	113 962 236	113 962 236
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours	1 785		1 785	2 505	2 505
Marchandises	1 785		1 785	2 505	2 505
Créances	3 961 828		3 961 828	3 091 326	3 091 326
Créances reçues par Legs ou donations	636 384		636 384	499 537	499 537
Autres	3 099 404		3 099 404	2 304 494	2 304 494
Charges constatées d'avance	226 040		226 040	287 296	287 296
Valeurs mob. de Placement	68 660 488	1 655 214	67 005 274	63 678 308	64 060 501
Instruments financiers	55 282 362	1 655 214	53 627 149	46 817 609	46 817 609
Disponibilités	13 378 126		13 378 126	16 860 698	17 242 891
TOTAL 2	72 624 101	1 655 214	70 968 887	66 772 139	67 154 332
Legs en cours					
TOTAL GENERAL (1+2)	239 647 282	56 957 597	182 689 685	180 734 374	181 116 567

BILAN PASSIF

	2025	2024 retraité	2024
FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds propres	162 525 929	157 393 966	157 393 966
Fonds associatifs sans droit de reprise	21 562 308	21 562 308	21 562 308
Réserves	117 822 015	114 503 706	114 503 706
Report à nouveau	18 009 642	18 009 642	18 009 642
Résultat de l'exercice	5 131 964	3 318 310	3 318 310
Autres fonds associatifs	2 962 720	2 979 773	2 979 773
Subvention d'investissement	2 962 720	2 979 773	2 979 773
TOTAL 1	165 488 649	160 373 738	160 373 738
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 307 217	4 392 506	4 392 506
TOTAL 2	4 307 217	4 392 506	4 392 506
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 531 535	2 366 533	2 366 533
Fonds dédiés	602 299	524 285	524 285
TOTAL 3	2 133 834	2 890 818	2 890 818
DETTES			
Emp. et dettes auprès des ét. de crédit ⁽¹⁾	4 107 441	4 734 825	5 117 018 ⁽¹⁾
Emp. et dettes financ. Divers	44 876	45 126	45 126
Dettes fournisseurs et cptes rattach.	265 721	334 609	334 609
Dettes sur legs et donations	418 167	1 308 305	1 308 305
Dettes fiscales et sociales	1 106 441	1 063 778	1 063 778
Dettes sur immobilisations	1 351 576	1 798 581	1 798 581
Autres dettes	3 224 620	3 569 083	3 569 083
Produits constatés d'avance	241 142	223 006	223 006
TOTAL 4	10 759 985	13 077 313	13 459 506
Legs en cours			
TOTAL GENERAL(1+2+3+4)	182 689 685	180 734 374	181 116 567
⁽¹⁾ Dont soldes créditeurs de banques			382 193

Compte de résultat

		2 025	2024 retraité	2 024
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	Troncs et cierges	1 316 530	1 235 334	1 235 334
	Kermesses	436 620	416 809	416 809
Vente de prestations de services	Revenus immobiliers et Mises à disposition	2 429 288	2 327 007	2 327 007
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	Quote-part de subventions d'investissement virées au compte de résultat	66 678	73 953	73 953
Ressources liées à la générosité du public	Denier	11 271 382	10 777 190	10 777 190
	Quêtes	5 806 202	5 271 253	5 271 253
	Dons affectés aux travaux	1 513 010	2 000 115	2 000 115
	Legs, donations et assurances-vie	2 745 085	2 516 716	2 516 716
Contributions financières	Contributions financières	675 285	1 159 344	1 159 344
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	174 802	664 483	664 483
Produits nets sur cessions d'immob. corpor.	Produits nets sur cessions d'immob. corpor.	2 636 000	2 625 700	
Utilisations des fonds dédiés	Utilisations des fonds dédiés	226 480	86	86
Autres produits	Casuels	1 990 467	1 916 647	1 916 647
	Produits de participations aux evenements	1 548 035	712 632	712 632
	Autres pastorales	481 517	323 414	323 414
	Autres produits divers	564 022	1 064 204	900 619
Total I		33 881 402	33 084 886	30 295 601
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	Achats pour le culte et cierges	879 533	896 281	896 281
Autres achats et charges externes	Travaux	1 444 110	1 490 098	1 490 098
	Frais de fonctionnement des bâtiments	3 405 181	3 618 125	3 618 125
	Participations aux evenements	2 055 778	882 456	882 456
Aides financières	Aides financières	2 650 400	4 041 497	1 863 659
Impôts, taxes et versements assimilés	Impôts, taxes et versements assimilés	354 414	366 137	366 137
Salaires et cotisations sociales	Traitements du Clergé	2 741 831	2 662 087	2 662 087
	Salaires des Laïcs	8 327 732	8 040 847	8 040 847
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 867 427	5 323 523	4 533 917
Dotations aux provisions	Dotations aux provisions	89 513	52 171	52 171
Valeurs comptables des immo. cédées	Prix de revient des immeubles cédés	782 323	68 185	
Reports en fonds dédiés	Reports en fonds dédiés	304 494	75 249	75 249
Autres charges	Charges sur Legs et donations	59 697	87 894	87 894
	Autres charges	3 629 514	3 943 053	3 736 643
Total II		31 591 947	31 547 603	28 305 563
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)		2 289 455	1 537 283	1 990 038

	2 025	2024 retraité	2 024
PRODUITS FINANCIERS			
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur provisions et dépréciations	1 072 277	1 155 476	1 155 476
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		5 248	5 248
Total III	2 616 805	1 005 601	1 005 601
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	560 688		
Intérêts et charges assimilées	57 862	85 172	85 172
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	82 060	104 876	104 876
Total IV	700 611	190 048	190 048
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	2 988 471	1 976 277	1 976 277
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)			
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits except. sur opérations de gestion			83 833
Produits sur exercices antérieurs			79 752
Don exceptionnel			
Produits nets sur cessions d'immob. corpor.			2 625 700
Total V			2 789 285
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges except. sur opérations de gestion			2 326 484
Charges sur exercices antérieurs			57 765
Sur opérations en capital			
Prix de revient des immeubles cédés			68 185
Dotations excep aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			789 606
Total VI			3 242 040
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			452 755
Intercos			
Impôts sur les bénéfices	145 963	195 250	195 250
Total des produits (I + III + V)	37 570 485	35 251 210	35 251 210
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	32 438 521	31 932 900	31 932 900
EXCEDENT	5 131 964	3 318 310	3 318 310

Association Diocésaine de Nanterre

ANNEXE - Exercice clos le 31/12/2025

La présente annexe vise à fournir une information pertinente sur les comptes de l'association. En conséquence, seuls les éléments significatifs sont présentés ci-après.

INFORMATIONS GENERALES

L'Association Diocésaine de Nanterre a pour but de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique sous l'autorité de l'évêque en communion avec le Saint-Siège et conformément à la constitution de l'Eglise catholique. Son fonctionnement est en conformité avec les lois canoniques.

Les ressources de l'association sont :

- les cotisations de ses membres,
- les produits des troncains ainsi que des quêtes et collectes autorisées par l'Evêque pour les besoins de l'association,
- les revenus pour cérémonies et services religieux,
- dans les églises dont l'association a la propriété, l'administration ou la jouissance, les rétributions ou offrandes, notamment à l'occasion des cérémonies et services religieux,
- le revenu de ses biens meubles et immeubles,
- les produits des dons et legs et généralement toutes les ressources qui ne sont pas interdites par la loi.

Une partie des lieux de Culte fait l'objet d'une affectation perpétuelle à l'Evêque ou aux Curés pour l'exercice du culte. L'Association Diocésaine reste néanmoins propriétaire de la plupart des lieux de Culte dont elle assume l'entretien.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
 - indépendance des exercices ;
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les principes et méthodes comptables applicables en France et sont pour la première fois au titre de cet exercice en harmonie avec le règlement ANC 2022-06 et ANC 2023-03 relatif aux comptes annuels des personnes de droit privé à but non lucratif et avec les recommandations de la Conférence des Evêques de France.

L'impact de ce changement de méthode comptable justifie la présentation au bilan et au compte de résultat des comptes d'une colonne « 2024 retraité ».

L'exercice comptable a une durée de 12 mois couvrant la période 01/01/2025 au 31/12/2025.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Legs et successions

Les biens reçus par donation entre vifs sont comptabilisés à la signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par le Conseil d'administration qui a habilitation pour l'ADN, en l'absence de conditions suspensives. En présence de conditions suspensives, la réalisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci. S'il s'agit d'un legs universel sans héritiers réservataires, la date de comptabilisation sera en général la date d'acceptation du legs par le Conseil d'Administration. Pour les autres formes de legs

Association Diocésaine de Nanterre

ANNEXE - Exercice clos le 31/12/2025

(legs à titre universel ou legs particulier) la date retenue sera la date de demande de délivrance en justice ou la délivrance volontaire.

Les biens reçus ayant la nature de contrat d'assurance vie sont comptabilisés à la date de réception des fonds.

À la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou donations sont comptabilisés :

- dans le compte « créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, actifs bancaires, actifs financiers, parts ou actions d'OPCVM assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres.
- dans les comptes d'actifs par nature pour les biens destinés par le testateur ou le donateur, à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés, en vertu d'une décision du Conseil d'Administration de l'ADN
- dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens qui sont destinés à être cédés

À la date d'acceptation, les passifs provenant des legs ou donations sont constitués :

- des dettes grevant les biens transférés au bénéficiaire de la donation
- de toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation.

Les dettes sont comptabilisées dans le compte « Dettes sur legs ou donations ».

L'engagement pris par l'entité, au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur, fait l'objet d'une provision comptabilisée dans le compte « provision pour charges sur legs ou donations ».

La contrepartie de la comptabilisation des biens, des dettes et des provisions provenant de legs ou donations est :

- en fonds propres sans droit de reprise lorsqu'il existe une stipulation du testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres de l'entité,
- en produits dans le cas contraire.

Lors de la réception des fonds ou du transfert des titres, les legs ou donations portant sur des espèces, des actifs bancaires, des actifs financiers cotés ou des parts ou actions d'OPCVM et assimilés sont comptabilisés dans un compte d'actif selon la nature des biens. Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La partie des ressources constatées en produits d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donations », avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportés ».

Ne sont pas concernés, les ressources dont la contrepartie est un bien reçu par legs ou donation déjà comptabilisée en immobilisation par nature à la date d'acceptation.

À partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés, sont inscrits au compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes « Autres charges sur legs ou donations » et « Autres produits sur legs ou donations ».

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), ou à leur coût de production.

Les travaux de moins de 21 K€ réalisés sur immeubles ne sont généralement pas immobilisés.

Conformément au règlement CRC 2002-10, les amortissements pour dépréciation des biens sont calculés en fonction de leur durée d'utilité.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue, et pour

Association Diocésaine de Nanterre

ANNEXE - Exercice clos le 31/12/2025

l'essentiel les durées sont :

• Brevets, licences, logiciels	3 ans
• Constructions	
➢ Appartements	30 ans
➢ Aumôneries et presbytères	50 ans
➢ Bureaux	50 ans
➢ Eglise	50 ans
➢ Maisons	50 ans
➢ Salles paroissiales	40 ans
• Agencements et aménagements de terrains	25 ans
• Agencements et aménagements des constructions	10 ans
• Installations techniques	5 ans
• Matériel de transport	5 ans
• Matériel de bureau	10 ans
• Matériel informatique	3 ans
• Mobilier	10 ans

Participations et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Périmètre de l'Association Diocésaine de Nanterre

Au 31/12/2025, l'Association Diocésaine de Nanterre regroupe 94 entités comptables :

- La Curie
- 5 services diocésains autonomes
- 1 doyenné
- 57 paroisses ou regroupements de paroisses
- 3 maisons d'Eglise : ND de Pentecôte, la Maison de la Parole et la Maison St François de Sales
- 21 aumôneries de l'enseignement public
- 5 aumôneries de santé
- Une Caisse de Solidarité envers les paroisses à faibles ressources

Cela représente le nombre d'entités comptables existantes au sein de l'ADN et non le nombre total de paroisses, aumôneries ou services diocésains total, certains étant regroupés en entités comptables plus larges.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés figurent au passif et enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par le tiers financeur (dons ou legs) à des projets définis, qui n'a pas pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les ressources reçues peuvent financer un projet défini ayant soit la nature de charges d'exploitation, soit la nature d'un investissement.

Lorsqu'il s'agit d'une immobilisation amortissable, l'association a opté pour ne pas utiliser la possibilité de rapporter en produits les fonds dédiés sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement de l'immobilisation. En d'autres termes, pour une immobilisation amortissable, l'entité continue de passer la reprise du Fonds dédié en une fois lors de l'acquisition du bien, et non au fil de l'amortissement du bien.

Association Diocésaine de Nanterre

ANNEXE - Exercice clos le 31/12/2025

Prêtres et salariés

Au 31 décembre 2025, l'association diocésaine de Nanterre prend en charge 175 prêtres (comptés en équivalents 100%) vs 174 au 31 décembre 2024.

Le nombre de salariés au 31 décembre 2025 est 265 pour 161 ETP (vs 257 salariés pour 159 ETP au 31 décembre 2024)

Contribution volontaire en nature

Selon les dispositions de l'article 211-2 du règlement 2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies:

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels dans la compréhension de l'activité de l'entité,
- l'entité est en mesure de recenser et valoriser les contributions volontaires en nature. Au cas particulier, l'entité considère que les missions bénévoles réalisées en Eglise résultent du statut de baptisés qu'elles ne font que traduire en actes.

En conséquence, le recensement et la valorisation de ces missions bénévoles dans les comptes ne sont pas compatibles avec ce statut.

Les paroisses évaluent le nombre d'heures de bénévolat pour les tâches économiques : le total déclaré au titre de 2025 représente 7.700 jours pour les paroisses et 2.800 jours pour la maison diocésaine, soit 48 ETP.

Subventions d'investissement

Conformément au règlement ANC n° 2018-06, l'association a opté pour inscrire les subventions d'investissement affectées à un projet défini en fonds propres. Ces fonds sont repris au compte de résultat de façon échelonnée, au rythme des amortissements des biens subventionnés. Un détail figure en annexe.

Emprunts

Le solde dû en capital au 31/12/2025 est de 4.104 K€ au total.

Les emprunts sont garantis par nantissement de titres à hauteur de 8.3 M€.

Honoraires de commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes sont de 33 K€ TTC.

Provisions

Il s'agit principalement de :

- la provision pour prêtres âgés pour 3 550 K€ au 31 décembre 2025.
- une provision pour indemnités de départ à la retraite pour les salariés de 722 K€ au 31 décembre 2025. Le calcul intègre depuis 2017 pour toutes les entités des taux d'actualisation et de survie par salarié.

Investissements de l'exercice

Les principales immobilisations mises en service au cours de l'exercice 2025 sont :

- Le réaménagement des locaux paroissiaux à Notre-Dame de Boulogne (1,6 M€)
- La construction d'un immeuble de deux étages, presbytère et logements, à Gennevilliers (1,4 M €€)

Association Diocésaine de Nanterre

ANNEXE - Exercice clos le 31/12/2025

- Des travaux de toitures à Saint-Daniel, à Sainte-Bernadette à Levallois, à Sainte-Marie des Fontenelles, à Saint-Jean-Marie-Vianney, à Notre-Dame-du-Perpétuel Secours de Puteaux, à Notre-Dame-du-Calvaire (total de 0,7 M€)
- La rénovation d'un pavillon à Asnières Notre-Dame du Perpétuel Secours (0,4 M€)
- La réfection du parvis à Saint-Bernard à Colombes (0,4 M€)
- Le réaménagement des locaux du pavillon à l'évêché (0,2 M€)
- Le ravalement de la maison Sainte Claire à Antony Saint-Saturnin (0,2 M€)
- La création d'un appartement dans les locaux de Saint-Adrien à Courbevoie (0,2 M€)
- La poursuite du déploiement du CRM Gaspard (0,1 M€)

Cessions de l'exercice

Les principales cessions de l'exercice 2025 sont :

- Cession en dation de terrains et bâtiments dans la paroisse Sacré Cœur à Colombes pour 1.943 k€
- Apport de 3 appartements du nouveau presbytère de Gennevilliers, pour 693 k€ ;

Autres faits notables de l'exercice

Les offrandes de messes versées aux prêtres du diocèse s'élèvent à 755 k€. Or les offrandes perçues sont de 390 k€ en 2025. La différence de 364 k€ a été prélevée sur les 654 k€ de quêtes faites lors des funérailles, selon le décret épiscopal pour les messes à l'intention des défunts du diocèse.

Le résultat financier intègre une provision pour dépréciation des titres de 561 k€ ; la valorisation globale du portefeuille au 31/12/2025 en valeur de marché est de 63 M€ contre 61 M€ au 31/12/2024.

Dans le cadre du devoir de mémoire et de restauration de l'image de l'Eglise catholique diocésaine, une nouvelle contribution au fonds Selam a été décidée en 2025, pour un montant de 750 k€. Cette somme est comptabilisée en compte de charge d'entraide sur l'exercice 2025.

Suite à une comparaison entre la valeur de marché (1.354 k€ selon une expertise d'octobre 2025) et le coût de construction du presbytère de Gennevilliers (2,162 k€ d'engagements totaux finaux à la date de mise en service le 03/02/2025), la provision de 790 k€ passée en 2024 et a été complétée en 2025 par une provision de 18 k€, soit 808 k€ au total au bilan.

L'ADN a signé un protocole d'accord avec la mairie de Clichy en 2022 afin d'organiser les modalités de financement des travaux du presbytère, du centre paroissial et du chœur de l'Eglise St-Vincent-de-Paul, à la charge de l'ADN, pour un total de 600 k€. Le solde est de 300 k€ au 31 décembre 2025.

Dans les fonds reportés liés aux legs (1.532 k€), un montant de 883 k€ sera reversé aux Chantiers du Cardinal, qui représente 95% d'un legs reçu en 2025, l'ADN représentant le service interdiocésain des Chantiers du Cardinal pour ce legs.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant

Revenus des SCI

Les revenus des SCI sont appréhendés à la date de l'Assemblée Générale de la SCI dans la mesure où il a été décidé une politique de mise en réserve d'une partie des bénéfices.

En conséquence, la quote-part de revenus à verser à l'ADN n'est acquise qu'à la date de l'Assemblée Générale de la SCI. Pour l'exercice 2025, aucun produit à recevoir n'a donc été provisionné concernant les SCI.

Association Diocésaine de Nanterre

ANNEXE - Exercice clos le 31/12/2025

Engagements hors bilan

L'ADN s'est engagée, en cas de rupture de la convention canonique, à rembourser à la Congrégation St Jean le don de 650k€ fait pour l'agrandissement des locaux paroissiaux et du foyer étudiant, au prorata du temps restant à courir sur les 30 ans d'amortissement prévus du bien.

L'ADN a souscrit des parts de private equity en juin 2024 dans le fonds Ardian ASF IX Euro Feeder : 635 k€ ont été versés au 31 décembre 2025 sur un engagement maximum de 1,5 M€.

L'ADN a souscrit des parts de dette privée dans deux fonds :

- Eurazeo EPD VII (juillet 2024) : 39% d'un engagement maximum de 1,5 M€ ont été souscrits pour 585 k€ au 31 décembre.
- Siparex Intermezzo 3 (mars 2024) : 1000 parts ont été souscrites pour 1 M€ en 2024. Une dette sur immobilisations de 935 k€ est constatée au passif en dette sur immobilisation financière pour la partie non libérée des titres.

Les versements à obtenir des Chantiers du Cardinal s'élèvent à 630 k€. Le fait générateur de versement de la subvention correspond au paiement de factures à hauteur de la subvention.

Filiales et participations (en K€)

Nom	Capitaux propres	Part de capital détenu	Résultat du dernier exercice clos
SCI RDR Marie-Thérèse	20 864*	4.4 %*	389*
SCI Saclay	678*	24,7%*	-1*
SCI Ste Geneviève Hauts de Seine	8 702	99.0%	202
SCI Ste Geneviève Clichy	1 767	99.0%	30
SCI Ste Geneviève Montrouge	3 456	99.0%	56
SCI Ste Geneviève Bois Colombes	790	99.0%	29
SCI Ste Geneviève Nanterre	1 868	99.0%	68
SCI Ste Geneviève Asnières	1 783	99.0%	83

*Données 2024

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

CADRE A : IMMOBILISATIONS		Valeur brute en début d'exercice	Acquisitions créations	Cessions / mises au rebut	Reclassement en charges par nature	Virements de poste à poste	Valeur brute des immobilisations en fin d'exercice
Brevets, licences, logiciels		1 302 627	151 028	-	114 907		1 338 749
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		1 302 627	151 028	-	114 907		1 338 749
Terrains		8 009 820	109 389	-	35 548		8 083 661
Agencements et aménagements de terrains		725 277					725 277
Terrains		8 735 096	109 389	-	35 548		8 808 937
Constructions		62 209 232	0	-	106 645	808 208	62 910 795
Ag & aménagement des constructions		52 878 482	723 408	-	768 451	6 113 190	58 946 629
Constructions		115 087 714	723 408	-	875 097	6 921 398	121 857 424
Installations techniques		5 663 537	70 607	-	45 352	389 754	6 078 547
Matériels de bureau		869 483	34 093	-	29 816	8 221	881 981
Mobiliers		3 664 917	269 234			97 525	4 031 676
Matériels de transport			5 000				5 000
Autres immobilisations corporelles		10 197 937	378 934	-	75 167	495 500	10 997 204
Immobilisations corporelles en cours		4 877 487	3 900 343			102 744	1 258 188
Biens reçus par legs destinés à cession		3 175 301	1 514 953	-	3 376 937		1 313 317
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		142 073 536	6 627 028	-	4 362 750	102 744	144 235 070
Avances et acomptes sur Immos corp							-
Participations		17 915 443	693 000				18 608 443
Autres titres immobilisés		2 941 154		-	398 130		2 543 024
Prêts		471 847	49 078	-	229 016		291 908
Dépôts et cautionnements versés		10 980	4 912	-	9 904		5 987
TOTAL : IMMOBILISATIONS FINANCIERES		21 339 423	746 990	-	637 050		21 449 362
TOTAL GENERAL		164 715 586	7 525 045	-	5 114 706	102 744	167 023 181

CADRE B : IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				Montants fin d'exercice
		Montants début d'exercice	Augmentations	Diminutions /mises au rebut	Virement de poste à poste	
brevets, licences, logiciels		832 004	298 527	- 114 907		1 015 625
TOTAL : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		832 004	298 527	- 114 907		1 015 625
Agencements et aménagements de terrains		129 559	42 085			171 644
Constructions		26 224 289	1 319 765	- 95 701	789 606	28 237 959
Ag & aménagement des constructions		17 120 472	2 564 347	- 39 728		19 645 090
Autres immobilisations corporelles	Installations techniques	3 032 278	264 863	- 44 993		3 252 148
	Matériels de bureau	571 569	143 968	- 23 067		692 469
	Mobiliers	2 049 123	233 173			2 282 297
	Matériels de transport	-	701			701
Immobilisations corporelles en cours		789 606			- 789 606	-
TOTAL : IMMOBILISATIONS CORPORELLES		49 916 896	4 568 901	- 203 489	-	54 282 308
Prêts		4 450				4 450
TOTAL : IMMOBILISATIONS FINANCIERES		4 450	-	-		4 450
TOTAL :		50 753 350	4 867 428	- 318 396		55 302 383

L'ensemble des biens sont amortis en linéaire exclusivement.

Chantiers en cours (en K€)

Lieu	Nature	Montant en-cours	Budgété	reste à réaliser	date prévisionnelle de mise en service
Fontenay St Stanislas des Blagis	Réorganisation RdC du presbytère / Réhabilitation logements	253 119	680 000	426 881	2026
Nanterre St Joseph des Fontenelles	Réfection toiture église	142 138	125 000	N/A	2026
Boulogne Ste Cécile	Toiture de l'église et ravalement façade Nord	141 909	1 400 000	1 258 091	2027
Rueil Notre Dame de la Compassion	Démolition/reconstruction de l'église-salles paroissiales+logt - en daton	95 707	8 500 000	8 404 293	2028
Neuilly St Jean Baptiste	Rénovation & mise aux normes ext. et salle	89 557	723 000	633 443	2026
Antony St Jean Porte Latine	Rénovation des salles, PMR, réaménagement du presbytère.	77 762	N/A	N/A	2027
St François de Sales	Vitreaux	61 700	N/A	N/A	2026
Nanterre St Paul	Toiture - fuites	73 181	N/A	N/A	2027
Levallois Ste Reine	Etudes pour une démolition/reconstruction d'église-salles+logements	52 637	N/A	N/A	2028
Sous-total		987 709	11 428 000	10 722 709	
Divers autres chantiers de budget < 100K€		270 479			
Total		1 258 188		21 445 418	

ANNEXE 2
FONDS PROPRES 2025

FONDS PROPRES	montants au début de l'exercice	apports en fonds propres	affectation du résultat n-1	montants à la fin de l'exercice
Fonds associatifs	1 764 237			1 764 237
Apports immobiliers	19 798 071			19 798 071
Impacts Changement réglementation comptable	18 009 642			18 009 642
Autres Réserves	109 124 833		3 318 310	112 443 142
Réserve affectée rénovation MSFS	2 748 000			2 748 000
Réserve affectée rénovation Cathédrale	400 000			400 000
Réserve affectée Pastorale Jeune	50 000			50 000
Réserve affectée Projets diocésains	2 180 873			2 180 873
Résultat de l'exercice N-1	3 318 310		- 3 318 310	-
TOTAUX	157 393 966	-	-	157 393 965
		Résultat de l'exercice N		5 131 964
				162 525 929

Les variations de subventions concernant les autres fonds associatifs pour des biens non renouvelables par l'ADN sont pour 2025 les suivantes :

NATURE DE LA SUBVENTION	montants bruts au début de l'exercice	Amortissements antérieurs	Augmentations de l'exercice	Diminution	amortissements de l'exercice	montants nets à la fin de l'exercice
Mairie de Nanterre pour la Cathédrale	1 963 300	308 485			28 047	1 626 768
Conseil Général pour la Cathédrale	404 100	80 820			8 082	315 198
Mairie de St Cloud Inx Stella Matutina	91 938	24 898			1 915	65 125
Mairie Ste Cécile	10 000	2 000			200	7 800
DRAC Issy les Mlnx ND des pauvres Vitraux	229 247	41 265			4 585	183 397
Mairie Antony St Jean Porte Latine	20 000	4 500			1 000	14 500
Département - Neuilly St Jean Baptiste	15 000	3 300			300	11 400
Mairie Boulogne Aumônerie de Boulogne	100 000	14 000			2 000	84 000
Mairie de Boulogne Paroisse Ste Cécile travaux Salles	190 000	42 750			4 750	142 500
Mairie de Boulogne Paroisse Ste Cécile Construction Foyer	400 000	20 000			10 000	370 000
Mairie d'Issy le Mlnx St Benoît	28 700	4 094			574	24 032
Mairie Aumônerie SOFAR	45 000	9 000			900	35 100
Bagneux subvention Grand Paris	40 000	2 400			1 600	36 000
Mairie de Boulogne pour Presbytère Immaculée Conc.	22 000	22 000				
Région IDF pour entretien toiture Stelle Matutina, Saint Cloud			15 000		2 339	12 661
Mairie de Levallois pour toit Ste Bernadette			34 625		386	34 239
TOTAUX	3 559 285	579 512	49 625	0	66 678	2 962 720

ETAT DES PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	diminutions reprises à la fin de l'exercice	montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	48 000		- 13 000	35 000
Provisions pour retraite des prêtres	3 645 808		- 95 358	3 550 450
Provisions pour départ à la retraite des salariés	698 698	89 513	- 66 444	721 767
TOTAL 1	4 392 506	89 513	-174 802	4 307 217
Provisions sur prêts	4 450			4 450
TOTAL 2	4 450	0	0	4 450
Provisions pour dépréciations des titres	1 094 524	560 689		1 655 214
TOTAL 3	1 094 524	560 689	0	1 655 214
dont dotations & reprises - d'exploitation		89 513	- 174 802	
- financières		560 689	0	
- exceptionnelles				

FONDS DEDIES SUR FONDS AFFECTES

NATURE DU FONDS DEDIE	montants au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Reprise de l'exercice	montants à la fin de l'exercice
Pôle Jeune	343 134		- 84 629	258 505
Séminaire	4 025		- 4 025	0
Boulogne travaux façade Eglise	39 300			39 300
Asnières Chapelle St Daniel toiture maison curiale	80 676		- 80 676	0
Asnières Ste Geneviève Sono	4 590		- 4 590	0
Clamart Saint-François de Sales Vitrail	52 560	20 050	- 52 560	20 050
Fonds dédiés jeunes, personnes défavorisées... (Leproust)	0	284 444		284 444
TOTAUX	524 285	304 494	-226 480	602 299

ETAT DES CREANCES

CADRE A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	à moins d'un an	à plus d'un an
Créances rattachées à des participations		414 333	40 667	373 666
Prêts		291 907	98 088	193 819
Autres immobilisations financières		5 988		5 988
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Personnel et comptes rattachés		11 954	11 954	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques	Impôt sur les revenus			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Créances sur legs		636 384	636 384	
Débiteurs divers- Créances diverses		2 673 117	897 143	1 775 974
Charges constatées d'avance		226 040	226 040	
	TOTAUX	4 259 723	1 910 276	2 349 447
Montants des	prêts accordés en cours d'exercice	49 077		
	remboursements obtenus en cours d'exercice	229 016		

ETAT DES DETTES

CADRE B	ETAT DES DETTES	Montant brut	à moins d'un an	entre 1 et 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		4 107 441	561 578	1 798 005	1 747 858
Emprunts et dettes financières divers		44 876		44 876	
Fournisseurs et comptes rattachés		265 721	265 721		
Dettes sur legs et donations		418 167	418 167		
Personnel et comptes rattachés		381 548	381 548		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		554 186	554 186		
Etat et autres collectivités publiques	Impôt sur les revenus	145 963	145 963		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	24 744	24 744		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 351 576	1 351 576		
Groupes et associés					
Autres dettes		3 224 620	1 254 507	1 970 113	
Produits constatés constatés d'avance		241 142	241 142		
	TOTAUX	10 759 965	5 199 133	3 812 994	1 747 858
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		624 309			

PRODUITS A RECEVOIR

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	0
Autres créances	784 655
TOTAL	784 655

CHARGES A PAYER

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 908
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 121
Dettes fiscales et sociales	702 809
Autres dettes	2 192 421
TOTAL	2 917 260

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	226 040	241 142
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	226 040	241 142

ETAT DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES EN PROVENANCE DE L'ETRANGER
pour l'exercice 2025

Etat du contributeur	Date de l'avantage ou de la ressource	Personnalité juridique du contributeur	Nature de l'avantage ou de la ressource	Caractère direct ou indirect de l'avantage ou de la ressource	Mode de paiement	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
Allemagne	10/06/2025	personne physique	numéraire	direct	Prélèvements	450
Allemagne	05/12/2025	personne physique	numéraire	direct	CB Diocèse	50
Allemagne	31/12/2025	personne physique	numéraire	direct	CB Diocèse	100
Allemagne	18/12/2025	personne physique	numéraire	direct	CB Diocèse	50
Allemagne	03/07/2025	personne physique	numéraire	direct	CB Diocèse	20
Total Allemagne						670
Belgique	02/06/2025	personne physique	numéraire	direct	Virement	500
Belgique	05/12/2025	personne physique	numéraire	direct	CB mensuel	4 000
Total Belgique						4 500
COTE D'IVOIRE	27/06/2025	personne physique	numéraire	direct	Chèque	250
Total COTE D'IVOIRE						250
italie	10/12/2025	personne physique	numéraire	direct	Prélèvements	45
italie	10/03/2025	personne physique	numéraire	direct	Prélèvements	150
Total italie						195
Mexique	29/11/2025	personne physique	numéraire	direct	CB Diocèse	4
Mexique	09/10/2025	personne physique	numéraire	direct	CB Diocèse	1
Total Mexique						5
NORVEGE	26/12/2025	personne physique	numéraire	direct	CB Diocèse	50
Total NORVEGE						50
SUISSE	14/05/2025	personne physique	numéraire	direct	CB Diocèse	15
SUISSE	10/03/2025	personne physique	numéraire	direct	Prélèvements	120
SUISSE	30/12/2025	personne physique	numéraire	direct	CB Diocèse	800
SUISSE	10/12/2025	personne physique	numéraire	direct	Prélèvements	600
SUISSE	27/12/2025	personne physique	numéraire	direct	Chèque	300
Total SUISSE						1 835
United Kigdom	31/01/2025	personne morale	numéraire	direct	Virement	720
United Kigdom	04/03/2025	personne morale	numéraire	direct	Virement	2 000
United Kigdom	02/09/2025	personne morale	numéraire	direct	Virement	80
United Kigdom	02/12/2025	personne morale	numéraire	direct	Virement	400
United Kigdom	24/12/2025	personne physique	numéraire	direct	CB Diocèse	4
Total United Kigdom						3 204
USA	02/07/2025	personne physique	numéraire	direct	CB Diocèse	250
USA	09/02/2025	personne physique	numéraire	direct	Virement	100
Total USA						350
Total général						11 059